



Communiqué

Mobilité

Un engagement pour une mobilité plus durable

La Municipalité publie aujourd'hui le préavis « Mobilité Durable I », premier volet du programme d'adaptation des pratiques plus durables de mobilité. Ce préavis demande au Conseil communal un crédit de 13 millions de francs pour financer les mesures et les projets pour atteindre les objectifs fixés dans le plan climat pour chaque mode de déplacement.

Positionner la marche et le vélo comme modes de déplacements privilégiés

La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts afin d'encourager la mobilité active dans les déplacements sur des courts parcours. Pour rappel, près de 20% des trajets des Lausannoises et Lausannois en voiture font moins de 2 km et la moitié d'entre eux, moins de 5 km. La marche et le vélo pourraient dans la plupart des cas remplacer ces déplacements automobiles. Ce préavis permettra de financer la réalisation de 4 à 5 kilomètres d'aménagements cyclables supplémentaires par année, de deux premiers axes vélo principaux, ainsi que la création de 300 à 600 nouvelles places de stationnement sécurisées. Ces mesures favoriseront l'adoption de ce mode de transport. Pour améliorer l'attractivité de la marche en Ville et déployer une vision de la « Ville à 15 minutes », ce préavis prévoit également le financement des études nécessaires à la révision de la hiérarchie piétonne et la planification des infrastructures piétonnes.

Développer l'offre, les performances, le confort et l'attractivité des transports publics

Dans le but d'améliorer l'accessibilité au centre-ville et à ses commerces, ce préavis doit permettre le prolongement des lignes de bus 13, 16 et 18, améliorant la desserte des quartiers de Montoie, des rives du lac, de Montelly et de la Clochatte. Une bonne vitesse commerciale des transports publics est un facteur essentiel à l'attractivité de ce mode de déplacement. C'est pourquoi des mesures correctives sont prévues pour réduire les points noirs, c'est-à-dire les carrefours et tronçons routiers où la progression des bus est actuellement ralentie. De plus, des améliorations seront apportées aux arrêts de bus et leurs équipements ce qui les rendront plus confortables et attrayants.

Favoriser la modération des vitesses du transport individuel motorisé (TIM) en garantissant l'accessibilité en ville

Afin de poursuivre la lutte contre les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants, la Municipalité souhaite poursuivre la politique de modération des vitesses sur les routes communales. Ainsi, la limitation de 30km/h sera étendue sur une vingtaine d'axes du réseau routier communal. Par ailleurs, la dérégulation des carrefours qui permet d'améliorer la fluidité du trafic dans son ensemble se poursuivra. En parallèle, une limitation de vitesse à 50 km/h sera maintenue sur une vingtaine d'axes menant à des parkings souterrains.

Renforcer la sécurité des mobilités grâce à une « vision zéro »

La Municipalité vise à concrétiser la vision zéro décès et blessé grave sur la route pour offrir une mobilité sûre à toutes les usagères et tous les usagers de la route quel que soit leur mode de déplacement. La gravité des collisions et blessures découle des facteurs de risque principaux suivants: l'exposition au trafic motorisé et la vitesse. Afin d'agir sur ces deux facteurs, une série de mesures transversales est prévue dans ce préavis, notamment l'élimination des points noirs sécuritaires du réseau routier.



Mettre en place une politique d'accompagnement au changement

Afin de soutenir l'évolution des pratiques vers une mobilité durable, la Municipalité souhaite mettre en place une politique d'accompagnement au changement auprès de la population et des entreprises privées. Des actions de promotion et de sensibilisation comme des cours vélos ou encore *bike to work* permettront d'encourager le changement d'habitudes.

La Municipalité de Lausanne

Annexe :

Préavis « Mobilité Durable I » et ses annexes

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 23 mai 2023